



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 14 avril 2020 a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement d'emprunt 670-20 décrétant une dépense de 3 300 000 \$ et un emprunt de 3 300 000 \$ relatif aux travaux de prolongement de l'avenue Guy-Poulin
- Règlement d'emprunt 671-20 décrétant une dépense de 350 000 \$ et un emprunt de 350 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements incendie
- Règlement d'emprunt 673-20 décrétant un emprunt de 1 700 000 \$ et des dépenses de 1 700 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Morin, de l'avenue Jacques et d'une partie de l'avenue Sainte-Thérèse

Qu'entre le 19 juin 2020 et le 6 juillet 2020, une consultation écrite d'au moins 15 jours a été tenue afin de permettre aux personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, de demander que ces règlements soient soumis à une approbation référendaire. Les personnes habiles à voter devaient transmettre une demande écrite contenant les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de leur signature.

Qu'à la fin de la consultation écrite, le 6 juillet 2020, aucune demande écrite n'a été enregistrée pour ces règlements et que par conséquent, les règlements sont réputés approuvés par les électeurs habiles à voter.

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements suivants :

- Règlement d'emprunt 670-20 décrétant une dépense de 3 300 000 \$ et un emprunt de 3 300 000 \$ relatif aux travaux de prolongement de l'avenue Guy-Poulin en date du 24 août 2020
- Règlement d'emprunt 671-20 décrétant une dépense de 350 000 \$ et un emprunt de 350 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements incendie en date du 25 août 2020
- Règlement d'emprunt 673-20 décrétant un emprunt de 1 700 000 \$ et des dépenses de 1 700 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Morin, de l'avenue Jacques et d'une partie de l'avenue Sainte-Thérèse en date du 28 août 2020.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 8^e jour de septembre 2020

Danielle Maheu
Greffière